



Express-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel du 18 mars 2021

ALERTE ROUGE !

Retrouvez [ICI](#) notre déclaration préalable commune intersyndicale avec la CGT et la CFDT, alertant les ministres sur la situation des agents de leur pôle ministériel.

Pour leur éviter d'avoir un jour à dire "Nous ne savions pas"

En résumé

- La CGT, FO et la CFDT ont lu la lettre ouverte qu'ils adressent aux ministres ([ICI](#)) alertant les ministres directement sur la dégradation inquiétante de l'état de santé des agents. Ce sujet a suscité de nombreux débats, l'administration partageant l'inquiétude mais ne souhaitant pas comprendre la nécessité d'actions simples, permettant un réel travail de l'instance.
- Le projet d'instruction relative à la prévention des risques liés à l'exposition des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)

Pour aller plus loin :

Actualités crise sanitaire

A quelques heures d'une nouvelle annonce du premier ministre quant aux nouvelles dispositions prises par le gouvernement, la secrétaire générale reprend le point de situation du pôle ministériel. Retrouvez la dernière FAQ de la DGAFF [ICI](#).

Globalement, **l'évolution est la même que l'évolution nationale** mais le pôle ministériel se **félicite du taux de télétravail**, après un rappel à l'ordre des différents chefs de service.

La SG indique qu'est actuellement à l'étude et en négociation la mise en œuvre de la **vaccination** plus large via le réseau de la MFP. Elle indique également avoir commandé, pour l'administration centrale, des tests antigéniques pour la mise en place d'un **dépistage**. Pour les services déconcentrés... il faudra aller voir la préfecture !

Après plusieurs questions, la SG indique que si les annonces du premier ministre entérinent une gestion différenciée selon les zones géographiques, c'est la résidence administrative de l'agent qui fera référence.

FO attend cependant toujours des réponses, parmi lesquelles :

- consigne sur la **restauration** possible dans les bureaux et conséquences sur l'hygiène
- analyse croisée des **PCA** de services aux missions identiques afin d'en tirer des enseignements globaux
- anticipation des mesures
- exercice du droit syndical** dans cette période particulière
- modalités de **consultation des instances**
- alerte sur les **conditions de télétravail et l'épuisement collectif**

Instruction relative à la prévention des risques liés à l'exposition à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Après le travail sur l'amiante, le pôle ministériel a enfin travaillé sur ce sujet, obligation légale depuis 2 décennies !

Si l'on peut se satisfaire de la sortie d'une instruction, pour FO, il y encore des manques conséquents :

- la non prise en compte de l'antériorité pour la reconnaissance (en particulier pour les agents retraités) alors que l'obligation remonte ;
- l'expérience de l'amiante et la non-obligation fait craindre un étalement de l'agenda d'application ;
- l'instruction a pour but de guider les services, non pas de les obliger ni de centraliser les remontées ;

- les médecins de prévention sont la clef de voûte du dispositif alors que de plus en plus d'agents n'ont plus accès à des médecins et n'auront bientôt accès que à des cabinets infirmiers ;
- les fiches de traçabilité existaient déjà et pourtant elles n'ont jamais été signées... Qu'en est-il ?

Cette instruction ayant fait l'objet d'un avis majoritairement contre, elle sera représentée dans l'instance.

Prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR / Plan d'actions prévention des RPS / Focus sur les violences sexuelles et sexistes

Ce point a été reporté à la demande des organisations syndicales au vu de l'heure tardive. Ces sujets méritent en effet une discussion fournie.

Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC, Laurent BEAUFILS, DREAL NA, Sylvain FRANCOIS, CEA, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28, Dominique MOUTAUD, SNP2E

